

Nom du produit: **BIO NATULEVAIN RS**

Numéro du produit: **122504B**

Informations relatives au produit

**Numéro statistique de
marchandise:** 2106 90 98

Pays de fabrication: Allemagne

Conditionnement: 20 kg sac en papier

Description: Levain de seigle biologique déshydraté

Dosage: 5 - 20 %

Conservation minimale: 12 mois

Conditions de stockage: garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

Apparence: poudre beige

Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients: Levain de **seigle** biologique déshydraté (farine de **seigle** biologique,
(en ordre starter de culture)
décroissant)

Données analytiques

Valeur pH (10 g/200 ml)	3,2 -	4,0
Acidité	39,0 -	45,0
Densité apparente	682 -	833 g/l
Eau	7,5 -	11,0 %
Cendres (500 °C)	1,0 -	1,5 %
Protéines (N x 6,25)	5,8 -	8,6 %
Amidon	50,9 -	68,9 %
Matières grasses	1,4 -	1,7 %
Fibres alimentaires	8,5 -	11,5 %

Information nutritionnelle

100 g contiennent:		
Énergie	1.452 kJ	343 kcal
Matières grasses	1,5 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	0,3 g	
Glucides	67,2 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	1,8 g	
Fibres alimentaires	10,0 g	
Protéines	7,2 g	
Sel	0,02 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2015.

Ce produit correspond au règlement biologique de l'UE actuellement en vigueur. Le numéro de code de l'organisme de contrôle est DE-ÖKO-001. Les matières premières agricoles du produit proviennent de l'agriculture UE.

Nous confirmons par la présente que les emballages que nous utilisons sont contrôlés en ce qui concerne leur conformité à tous les règlements en vigueur (Règlement (CE) 1935/2004, Règlement (CE) 2023/2006; pour les matières plastiques également Règlement (UE) 10/2011).

Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (UE) n° 1169/2011.

- + Céréales contenant du gluten et produits à base de ces céréales**
 - Blé
 - Épeautre
 - Blé Khorasan
 - Amidonnier
 - + Seigle**
 - Orge
 - Avoine
 - Crustacés et produits à base de crustacés
 - Oeufs et produits à base d'oeufs
 - Poissons et produits à base de poissons
 - Arachides et produits à base d'arachides
 - Soja et produits à base de soja
 - Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)
 - Fruits à coque et produits à base de ces fruits
 - Amandes
 - Noisettes
 - Noix
 - Noix de cajou
 - Noix de pécan
 - Noix du Brésil
 - Pistaches
 - Noix de Macadamia
 - Céleri et produits à base de céleri
 - Moutarde et produits à base de moutarde
 - Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
 - Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg
 - Lupin et produits à base de lupin
 - Mollusques et produits à base de mollusques
- + contenu(e)s selon recette
- non contenu(e)s selon recette
- des traces ne sont pas à exclure - IREKS GmbH s'engage à éviter également les contaminations croisées au niveau de ses fournisseurs. Ces dernières ne peuvent toutefois pas toujours être entièrement exclues en raison des conditions de culture et de production.
- Les indications sur les valeurs limites internes se réfèrent respectivement à la denrée alimentaire allergène, et ne pas à la teneur en protéines de cette dernière.